MG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ÎSÈRE -

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 19 Mai

En exercice : 15 Présents : 8

Votants: 11

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 mai 2015

Secrétaire de séance : Bruno Montagnat

<u>PRESENTS</u>: Mmes Céline BURLET, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET.

POUVOIRS: A. CLOITRE-DUCOGNON à P. BOCHARD, C. RENAUDIN à Y. GUERPILLON, A. CLOITRE à Patrice POULET.

<u>OBJET</u> : CLASSEMENT DES MEUBLES DE TOURISME : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE DU COUT DE LA PREMIERE VISITE DE CONTROLE – ANNEE 2015

Rapporteur: Yves GUERPILLON

Dans le but de continuer à améliorer la qualité des hébergements touristiques à Saint Pierre de Chartreuse, le maire propose au conseil municipal de renouveler, pour l'année 2015, la prise en charge du coût de la 1^{ère} visite de classement préfectoral des meublés de tourisme, effectuée par un organisme agréé au choix du loueur.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- acceptent de prendre en charge le cout de cette visite pour l'année 2015
- autorisent le maire à mandater les factures correspondantes

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 22 Mai 2015

PREFECTURE DE L'ISERE

2 7 MAI 2015

SECTION GOURRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 19 Mai

En exercice: 15

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Présents: 8 Votants: 11

Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 mai 2015

Secrétaire de séance : Bruno Montagnat

<u>PRESENTS</u>: Mmes Céline BURLET, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Claire RENAUDIN, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Charlotte DUPONT, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET.

POUVOIRS: A. CLOITRE-DUCOGNON à P. BOCHARD, C. RENAUDIN à Y. GUERPILLON, A. CLOITRE à Patrice POULET.

OBJET : Convention concernant la sécurité du camping de Martinière

Rapporteur: Yves GUERPILLON

EXPOSE

Le camping de Martinière a été recensé comme étant soumis aux risques naturels ou technologiques prévisibles « crue torrentielle » (ruisseau de Gerbetière traversant le camping).

Il fonctionne sous avis favorable depuis juin 2007.

Suite à la crue soudaine qui a provoqué la mort de 4 personnes à Lamalou Les Bains en septembre 2014, le gouvernement a décidé d'engager un plan d'actions spécifiques à destination des terrains de camping situés en zone à risque d'inondation.

Au niveau départemental, le programme de contrôle engagé par la préfecture consiste en :

- Visite sur le terrain par les membres de la sous-commission (effectuée le 14 avril dernier)
- Vérification de la validité des autorisations au regard de l'évolution de leur exposition
- Contrôle du respect des mesures déclinées dans le cahier des prescriptions d'information d'alerte et d'évacuation, destinés à assurer la sécurité des campeurs.

PROPOSITION

Afin d'assurer l'évacuation des campeurs en cas d'évènements pluviométriques exceptionnels, le maire propose au conseil municipal de passer une convention avec la société de transport de personnes FAURE VERCORS. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

DECISION

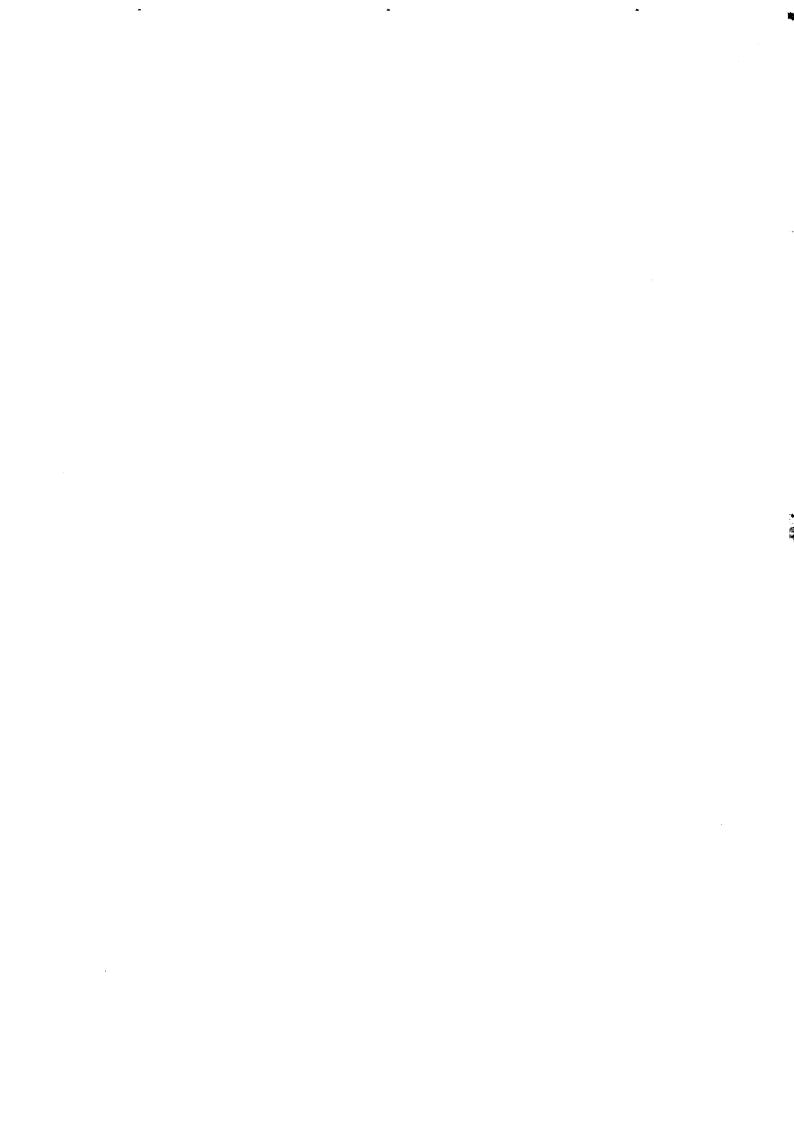
Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention :

- Acceptent les termes de la convention avec la société FAURE VERCORS
- Autorisent le maire à la signer

Ainsi fait et délibéré

2 7 MAI 2015
SECTION COURSIES

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 22 Mai 2015



Convention concernant la sécurité du camping de Martinière

ENTRE

La Mairie de St Pierre de Chartreuse,

Représentée par Mr Yves GUERPILLON Agissant en qualité de Maire dûment autorisé par délibéré du/../2015

ET FAURE VERCORS

Représentée par Mr Joël Fougedoire Agissant en qualité de Directeur Adjoint

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Article 1

En cas d'évènements pluviométriques exceptionnels, provoquant un débordement du ruisseau de Gerbetière traversant le camping de Martinière, les personnes hébergées seront emmenées vers la salle des fêtes de Saint Pierre de Chartreuse ou vers le foyer de ski de fond de St Hugues.

Article 2

Le transport sera assuré par un car de FAURE VERCORS stationné à La Diat

Article 3

L'alerte sera donnée par le directeur du camping au responsable de l'exploitation de FAURE VERCORS société qui assure une veille de son exploitation 24/24

Article 4

Cette société aura un délai de 2h pour arriver sur les lieux avec les moyens nécessaires, à partir du déclenchement de l'alerte

Toute modification à cette convention devra donner lieu à un avenant.

La présente convention prend effet à dater de ce jour.

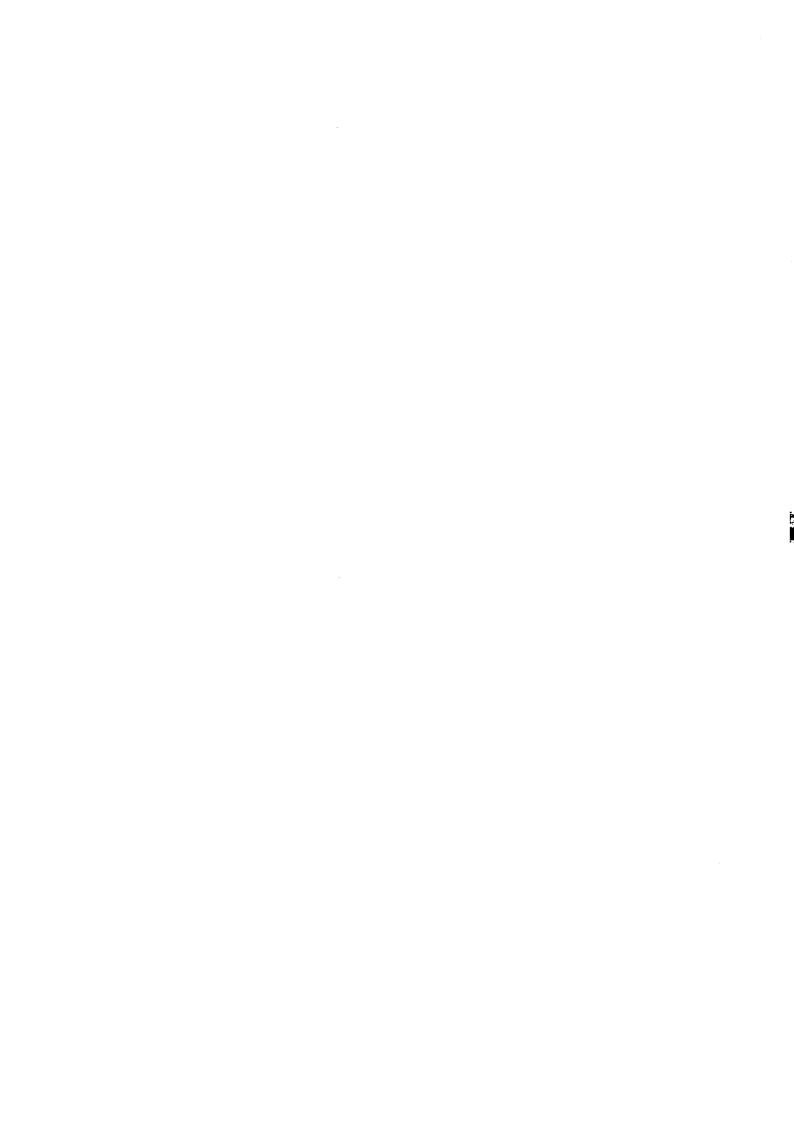
Fait à St Pierre de Chartreuse, le

Le Maire Yves GUERPILLON Le Directeur Adjoint de FAURE VERCORS
Joël Fougedoire

2 7 MAI 2015

Page 1 sur 1

SECTION COURSIER



1176

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -

Nombre de Conseillers

En exercice: 15 Présents: 10

Votants: 12

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 19 Mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2015

Secrétaire de séance : Bruno Montagnat

PRESENTS: Mmes Céline BURLET, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Claire RENAUDIN, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET.

POUVOIRS: C. RENAUDIN à Y. GUERPILLON, A. CLOITRE à Patrice POULET.

<u>OBJET</u> : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE TETE DE RESEAU – ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE LA COMMUNE SUR LA DEMARCHE

Rapporteur: Frédéric Rossi

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réflexion engagée à l'échelle du territoire des communes iséroises du SIVG concernant la construction d'une médiathèque tête de réseau.

Suite à deux réunions d'échange autour de ce projet en mars dernier, les services de la lecture publique du conseil général ont présenté le dispositif, ses intérêts par rapport à l'offre de lecture proposée actuellement et les critères techniques (Bâtiment en rez-de-chaussée, surface minimum, personnel,...), organisationnels (plages d'ouverture, offre documentaire, etc...) ainsi que ceux liés au montage de l'opération.

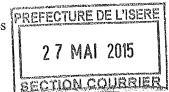
C'est sur ce dernier point qu'un positionnement doit être réfléchi et engagé avant le lancement de l'ensemble de la démarche.

Les financements potentiellement mobilisables ne pourront l'être sans qu'une partie au moins du projet ne réponde à un engagement intercommunal. Si l'ensemble du portage de l'opération d'investissement paraît difficilement supportable pour certaines communes, il n'en reste pas moins que la partie liée au fonctionnement de la structure semble recevoir une attention particulière. Le volet intercommunal de l'opération pourrait donc s'envisager sur la partie fonctionnement et sur une partie seulement de l'investissement portant sur l'acquisition des fonds documentaires, du mobilier, de l'informatique et d'un véhicule, etc...

L'investissement de la réalisation du bâtiment (terrain + construction) serait assuré par la commune de Saint Laurent du Pont.

Principales missions de cette médiathèque tête de réseau :

- Encourager les échanges, rompre l'isolement des bibliothèques
 - ✓ Politique documentaire et collections partagées
 - ✓ Animations culturelles
 - ✓ Favoriser la circulation des lecteurs et des documents
- Optimiser les moyens et améliorer l'offre de lecture publique sur les territoires
 - ✓ Améliorer la qualité des équipements et des services
 - ✓ Rationaliser et mutualiser les moyens (matériels, locaux et informatique)
- Favoriser la professionnalisation et la formation du personnel des bibliothèques



Il convient pour les communes de formaliser les engagements de principe sur :

- L'intérêt du projet
- Le lieu d'implantation de cet équipement
- Le portage financier de l'opération tant sur le plan du fonctionnement de la structure que sur la partie investissement.

Le Maire précise que la commune de saint Laurent du Pont s'est prononcée favorablement pour ce projet par délibération en date du 13 avril 2015.

Le conseil municipal est ainsi invité à se positionner sur les éléments ci-dessus détaillés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- S'accorde sur le fait que ce projet structurant en termes d'offre culturelle pour le territoire a tout son intérêt et qu'il paraît opportun de lancer cette démarche.
- Se prononce favorablement à ce que cette médiathèque soit implantée sur la commune de Saint Laurent du Pont.
- Valide le portage financier de l'opération sur le plan du fonctionnement comme de l'investissement.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 22 Mai 2015

Le Maire,

Yves GUERPILLO

176 Ch

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE

Nombre de Conseillers

En exercice: 15

Présents: 10 Votants: 12 L'an DEUX MILLE QUINZE, le 19 Mai

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 mai 2015

Secrétaire de séance : Bruno Montagnat

<u>PRESENTS</u>: Mmes Céline BURLET, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

<u>ABSENTS</u>: Mmes Claire RENAUDIN, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET.

POUVOIRS: C. RENAUDIN à Y. GUERPILLON, A. CLOITRE à Patrice POULET.

OBJET: Renouvellement de la convention de soutien financier avec l'ADMR

Rapporteur: Yves GUERPILLON

EXPOSE:

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT rencontrant en 2011, des difficultés d'ordre administratif et technique pour couvrir les besoins des 3 communes de SAINT-LAURENT DU PONT, SAINT-JOSEPH DE RIVIERE ET SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE s'est rapprochée de ces dernières afin de valider une convention de soutien financier lui permettant de pallier à ces difficultés.

Les Communes concernées et l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT, conscientes de l'importance des services proposés aux populations par cette dernière, ont estimé qu'il convenait d'apporter ce soutien financier à ladite Association.

La prise en compte des besoins à couvrir nécessitait à l'époque d'ouvrir un poste de secrétariat à temps partiel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures ; le financement à trouver se montait à 15 000.00 € par an. Les communes concernées et l'ADMR avaient convenues de prendre en charge ce financement à parts égales et à hauteur de 6 000.00 € chacune par an en ce qui concerne SAINT-LAURENT DU PONT et SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE et à hauteur de 3 000.00 € par an en ce qui concerne SAINT-JOSEPH DE RIVIERE.

La dernière convention arrivant à échéance au 31 décembre 2014, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

DECISION:

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal accepte à l'unanimité, les termes de la convention entre les communes de St Laurent du Pont, St Pierre de Chartreuse, St Joseph de Rivière et l'ADMR, et autorise le maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré

PREFECTURE DE L'ISERE
2 7 MAI 2015
SECTION COURRIER



Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 22 Mai 2015

Le Maire, /
Yves GUERPILLO



CONVENTION DE SOUTIEN FINANCIER Renouvellement n° 2

COURRIER REÇU LE

0 7 AVR. 2015

MAIRIE
St-LAURENT-DU-PONT

Il est rappelé ce qui suit :

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT rencontrant en 2011, des difficultés d'ordre administratif et technique pour couvrir les besoins des 3 communes de SAINT-LAURENT DU PONT, SAINT-JOSEPH DE RIVIERE ET SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE s'est rapprochée de ces dernières afin de valider une convention de soutien financier lui permettant de pallier à ces difficultés.

Les Communes concernées et l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT, conscientes de l'importance des services proposés aux populations par cette dernière, ont estimé qu'il convenait d'apporter ce soutien financier à la dite Association.

La prise en compte des besoins à couvrir nécessitait à l'époque d'ouvrir un poste de secrétariat à temps partiel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures ; le financement à trouver se montait à 15 000.00 € par an. Les communes concernées et l'ADMR avaient convenues de prendre en charge ce financement à parts égales et à hauteur de 6 000.00 € chacune par an en ce qui concerne SAINT-LAURENT DU PONT et SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE et à hauteur de 3 000.00 € par an en ce qui concerne SAINT-JOSEPH DE RIVIERE.

La dernière convention arrivant à échéance au **31 décembre 2014**, il y a lieu de procéder à son renouvellement,

ENTRE:

La commune de SAINT-LAURENT DU PONT, représentée par Jean Louis MONIN, Maire, habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 4 Mars 2014

La commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE, représentée par Yves GUERPILLON, Maire, habilité par délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2014

La commune SAINT-JOSEPH DE RIVIERE, représentée par Gérard ARBOR, Maire, habilité par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2014

D'une part,

ET:

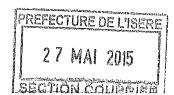
L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT, faisant élection de domicile, 70, avenue Victor Hugo à SAINT-LAURENT DU PONT représentée par M. Michel COLLOMB, Président, habilité par délibération du Conseil d'Administration du

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit:

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer dans quelles conditions les communes de SAINT-LAURENT DU PONT, SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE et SAINT-JOSEPH DE RIVIERE apportent leur soutien financier au fonctionnement de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT qui propose des services nécessaires au développement social des trois communes.



<u>Article 2</u>: Engagement de l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de SAINT-LAURENT DU PONT s'engage à maintenir le poste de secrétariat ouvert en 2011, à temps partiel d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures nécessaires à la prise en compte des besoins exprimés par les populations des trois communes concernées.

Article 3 : Modalités de soutien des communes

Les communes de SAINT LAURENT DU PONT, SAINT PIERRE DE CHARTREUSE et SAINT-JOSEPH DE RIVIERE conviennent de prendre en charge le financement de ce poste et se répartissent comme suit la charge financière :

- . SAINT LAURENT DU PONT et SAINT PIERRE DE CHARTREUSE : 6 000.00 € chacune par an.
- . SAINT-JOSEPH DE RIVIERE : 3 000.00 € par an.

Ce soutien financier revêtira la forme d'une subvention que les communes de Saint Laurent du Pont et Saint Pierre de Chartreuse s'engagent à verser par moitié le 15 janvier et le 15 juillet et la commune de Saint Joseph de Rivière en une seule fois le 15 juillet.

Article 4 : Validité, Renouvellement et Dénonciation

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans courant du 1^{er} janvier 2015 au **31 décembre 2017**, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception après un préavis de 3 mois. Le montant de la subvention annuelle pourra être revu par le biais d'un avenant.

Article 5: Bilan d'activité

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Saint-Laurent du Pont s'engage à présenter chaque année son bilan moral et financier ainsi que le budget prévisionnel du nouvel exercice.

Fait à St Laurent du Pont, le 3 mars 2015

P/ La commune de SAINT-LAURENT DU PONT,

P/ la commune de SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE, P/ la commune de SAINT-JOSEPH DE RIVIERE,

Jean Louis MONIN, Maire. Yves GUERPILLON, Maire.

Gérard ARBOR, Maire.

P/ l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Saint-Laurent du Pont,

Michel COLLOMB, Président.

100

38129442

ST PIERRE DE CHARTREUSE

Code INSEE

COMMUNE

DM 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DUCONSEIL MUNICIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15 Nombre de membres présents 10 Nombre de suffrages exprimés 12

VOTES: Contre 0

0

Pour 12

Date de convocation :

13/05/2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le DIX NEUF MAI, le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Yves GUERPILLON, Maire.

Objet:

Réajustement de crédits budgétaires au buget primitif 2015 - Budget principal

24 25 25 25 COURSE 6 7 42

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 : Frais doc. urbanisme, numérisat°		8 540,00 €
TOTAL D 20: Immobilisations incorporelles		8 540,00 €
D 2128-097: Espace outdoor La Diat		18 100,00 €
D 2128-097: Espace outdoor La Diat		330 000,00 €
D 21318-037 : Viabilisation four à pain		1 500,00 €
D 21318-038 : Bâtiments communaux		5 500,00 €
D 21533-048 : M.en souterrain réseaux PTT/EDF		6 000,00 €
D 21534-048 : M.en souterrain réseaux PTT/EDF		3 800,00 €
D 21751-039 : Voirie communale	6 440,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 440,00 €	364 900,00 €
R 1321-062 : Groupe scolaire de St Hugues		8 000,00 €
R 1327-097: Espace outdoor La Diat		289 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		297 000,00 €
R 1641 : Emprunts en euros		70 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		70 000,00 €

Signataires:

Certifié exécutoire par Yves GUERPILLON, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/05/2015 et de la publication le 22/05/2015.

A St Pierre de Chartreuse, le 22/05/2015.

ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le Maire

PREFECTURE DE L'ISERE
2 7 MAI 2015
SECTION COURRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - ISÈRE -

Nombre de Conseillers

L'an DEUX MILLE QUINZE, le 19 Mai

En exercice: 15 Présents: 10 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Chartreuse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de

Votants: 12 Monsieur Yves GUERPILLON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 13 mai 2015

Secrétaire de séance : Bruno Montagnat

<u>PRESENTS</u>: Mmes Céline BURLET, Brigitte SOYEUX, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Frédéric ROSSI, Stéphane GUSMEROLI, Bruno MONTAGNAT, Patrice POULET.

ABSENTS: Mmes Claire RENAUDIN, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, MM Alain CLOITRE, Benoit LAVAL, Olivier MOLLARET.

POUVOIRS: C. RENAUDIN à Y. GUERPILLON, A. CLOITRE à Patrice POULET.

OBJET: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015

Rapporteur: Frédéric Rossi

Suite à la réunion de la commission sport en date du 29 avril 2015, il est proposé au conseil municipal d'attribuer ainsi qu'il suit les subventions aux associations :

Associations	Montants
A.D.M.R.	6 000.00 €
Club des Sports	4 000.00 €
C.L.S.H. Curieux de nature	3 000.00 €
Charmant Som Gym	1 500.00 €
Chartreuse Nordique (Promotion du ski de fond en Chartreuse)	200.00€
L'Ephémère	14 000.00 €
Les Amis de l'Eglise de Saint Hugues	1 500.00 €
Pic Livres	800.00€
Ski Nordique Chartrousin	1 500.00 €
Ski St Hugues Les Egaux (part scolaire sur subv CG 38)	8 250.00 €
Compagnie Nathalie Thomas	500.00€
FFM Escalade	153.00€
Office du Tourisme (participation au spectacle de Noël 2014 « Rouge Zèbre »)	1 800.00 €

Total 43 203.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix pour et 2 abstentions, décide d'attribuer les subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2015.

Ainsi fait et délibéré



PIERRE-DE CAPRITRE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en Préfecture, sa publication ou notification le 22 Mai 2015

Le Maire. Yves GUERPILLO

